

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Louis Cimon, conseiller

2018-03-114 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-03-115 CONFIRMATION D'EMBAUCHE CONTRACTUELLE. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le poste de directeur à la direction des Travaux publics et du Génie est à combler;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage, pour un contrat à durée déterminée, du 7 février au 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT la réception de vingt-deux (22) curriculums vitae pour ce poste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a retenu deux (2) candidats pour une entrevue;

CONSIDÉRANT que l'un des candidats s'est démarqué de par ses compétences;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Michel Brousseau à titre de directeur - Travaux publics et Génie, de façon contractuelle pour une durée de deux (2) ans;
- QUE cette nomination soit rétroactive au 19 mars 2018;
- QUE ses conditions de travail soient telles qu'édictées au contrat de travail joint à la présente résolution;
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-03-116 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION. EMPLOYÉ MATRICULE 856

CONSIDÉRANT l'entrée en poste, le 2 octobre 2017, de l'employé matricule 856 (résolution 2017-09-482);

CONSIDÉRANT que selon la politique administrative du personnel-cadre, un employé-cadre est en probation pour une période de six (6) mois de services continus à compter de la date de son embauche;

CONSIDÉRANT que la fin de la période prévue de probation vient à échéance le 2 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation d'appréciation de la contribution de cet employé a été faite par la direction générale et que cette dernière juge à propos de prolonger la période de probation;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil prolonge la période de probation de l'employé matricule 856 pour un maximum de six (6) mois supplémentaires afin que la Ville s'assure que l'employé réponde bien aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE à l'unanimité

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 20 mars 2018 à la trente-et-unième seconde de la première minute d'enregistrement (00 :01 :31).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 20 mars 2018 à la vingt-deuxième seconde de la deuxième minute d'enregistrement (00 :02 :22).

2018-03-117 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance extraordinaire du Conseil à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité